

## Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 1er novembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 2 p. (237r, 238r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 1er novembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/46015>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er novembre 1872](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin informe Ganault que sa lettre au *Journal de l'Aisne* lui a valu une assignation à comparaître devant le tribunal civil de Vervins de la part de Delacourt qui réclame 60 000 F de dommages et intérêts. Il lui indique que les quatre journalistes également assignés pour avoir publié sa lettre se sont entendus avec lui pour souhaiter que Ganault et Turquet soient leurs défenseurs, dans l'intérêt de l'opinion républicaine dans le département.

Notes La lettre de Godin au *Journal de l'Aisne* du 11 octobre 1872 est reproduite par *Le Guetteur de Saint-Quentin* dans son numéro du dimanche 13 octobre 1872. *Le Journal de l'Aisne* a insinué que la ville de Guise a été, à cause de lui, dépourvue d'administration régulière pendant l'occupation prussienne. Dans cette lettre, Godin justifie son action de président de la commission municipale à Guise jusqu'à son départ pour rejoindre l'Assemblée nationale à Bordeaux le 12 février 1871 ; il met en cause Delacourt, ancien secrétaire de mairie, à qui il avait donné une délégation et « dont les scrupules naissant entre deux verres d'absinthe arrivent bien tardivement », d'avoir dérobé des registres de copies de correspondances dans les archives municipales (voir en ligne :

<https://www.retronews.fr/journal/le-guetteur-de-saint-quentin-et-de-l-aisne/13-octobre-1872/819/2384753/2>, consulté le 2 février 2023). Delacourt (ou Delacour) est démis de ses fonctions de secrétaire de mairie par Godin, maire de Guise, en septembre 1871 (voir en ligne :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k74518744/f2.item>, consulté le 5 janvier 2023).

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delacourt, E.](#)
- [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 21/06/2024

Guise, 1 Novembre 1872.

Cher collègue et ami,

Ma lettre au journal de l'Orne - n'a enfin obtenu une assignation à comparaître le 6 Novembre devant le tribunal civil de Vernon siégeant correctionnellement, avec demande de 600 francs dommages et intérêts.

M Delacourt a également fait assigner devant le même tribunal les 4 journalistes qui ont reproduit ma lettre. Ces messieurs réclament de ma part une morte pour s'entendre avec moi sur le marché à suivre.

Sur convenable accord,

M. Gauvain.

nous avons reconnu  
qu'il pourrait étre très-  
avantageux à l'opinion  
républicaine dans le dépar-  
tement de l'Aisne que  
M. M. Gavaudt et Bourquet  
se fissent nos défenseurs  
devant le tribunal de  
Verdun.

Je n'ose donc vous demander  
si nous étions du même  
avis et si vous croirez cela  
possible. J'ai entre les  
mains des documents qui  
doivent singulièrement  
faciliter notre défense.

Donnez-moi si vous  
priez un mot de répondre  
par télégraphe, puis rétri-  
vez-moi.  
Votre bien dévoué.

Edouard